

Compte rendu de la rencontre du comité Milieux humides et hydriques

9 juin 2026

En visio-conférence

Présences

Membres	Organisations membres	Présences (X)
Rémi Lesmerises	Conseil régional de l'environnement de la Gaspésie	X
Charles Jourdain-Bonneau	Fédération québécoise pour le saumon atlantique	X
François Godin	Groupe Lebel	X
Catherine Dutil	Conseil de l'eau Gaspésie Sud	X
Jonathan Synnott	Association Coopérative Forestière de St-Elzéar	
Mathieu Piché-Larocque	Groupe de scieries GDS	X
Patrick Gendreau	SÉPAQ	
Achille Oettli	Regroupement des MRC de la Gaspésie	X
Yves Briand	Conseil de l'eau du Nord de la Gaspésie	X
Denis Michaud	ZEC des Anses	
Marc-André Bernard	Société Cascapédia	X
Kathleen Sévigny	Association des pêcheurs sportifs des rivières Cascapédia inc.	

Nom	Organisations autres	Présences (X)
Jason Argouin	MRNF	
Steve Bujold	MRNF	X
David Langlais	MRNF	X
Guillaume Berger-Richard	TGIRT	X

Compte rendu de la rencontre

Point à l'ODJ	Procès-verbal
1. Ouverture de la rencontre	Tour de table
2. Adoption de l'ordre du jour	L'ordre du jour est présenté Aucune modification proposée <u>L'ordre du jour est adopté tel que présenté.</u>
3. Adoption du dernier compte rendu	Présentation de la proposition de compte rendu du 21 janvier 2025 <u>Proposition du dernier compte rendu est adoptée tel que présenté.</u>
4. Suivis	Zone riveraine des lacs et des étangs Rappel que la dernière mise à jour 2026 des shapefiles des zones riveraines (lacs et étangs) est disponible. « Où trouve-t-on les données et shapefiles mentionnés ? » - Les fichiers sont disponibles en ligne : - Sur la page du comité MHH dans la section « Compte-rendu des rencontres » et aussi dans la section « document de travail – analyse de carence » - Sur la page « refonte des VOIC » dans la section « milieux humides et riverains » « Quelles modifications ont été apportées entre les versions 2025 et 2026 ? » - Une base élargie a été produite initialement - Retrait des superficies déjà récoltées ou planifiées (PRANA) - Ajustement des données selon l'information disponible (plus de précision pourra être fournie sur demande – veuillez communiquer avec le coordonnateur de la TGIRT) Protection des fonctions écologiques des milieux humides Partage des analyses des fonctions écologiques par bassin versant a été fait et nous attendons un retour du CENG s'il maintient la préoccupation. « Est-il possible d'obtenir les couches cartographiques des niveaux de protection ? »

	• Certaines données ne sont pas partageables • Une rencontre spécifique peut être organisée pour une présentation détaillée Analyse du RADF sur les protections des milieux humides Les analyses ont commencé, mais ne sont pas terminées Rappel des prochaines étapes et des dossiers AEC – Point d'intérêt • Proposition d'ajout transmise prochainement au ministère • Possibilité d'ajouts supplémentaires avant transmission • Retour du ministère attendu à l'automne 2026 Adaptation aux changements globaux • Retour sur les propositions discutées en TGIRT
5. Préoccupation sur les MHB	Protection des milieux humides boisés Accéder aux données de travail de l'analyse comparative des saines pratiques en MHB Le MRNF présente les résultats de l'analyse. La présentation porte sur une analyse comparative entre les pratiques proposées dans le Guide des saines pratiques d'interventions forestières en milieu humide boisé des forêts privées du Québec et les normes du RADF, ainsi que les autres outils en place (VOIC et stratégie d'aménagement). L'objectif principal de cet exercice est d'identifier, de manière systématique, les convergences et les lacunes entre les bonnes pratiques reconnues et le cadre réglementaire existant, afin de déterminer si certaines modalités devraient être intégrées ou renforcées dans les pratiques locales (dans les VOIC par exemple). Il ressort de cette analyse que le RADF couvre relativement bien certaines catégories de milieux humides, notamment les tourbières, qui sont clairement définies et encadrées dans la réglementation. En revanche, les marécages

	arborescents et les milieux humides boisés non riverains présentent quelques lacunes qui nécessiteraient qu'on étudie davantage les modalités. L'approche adoptée a consisté à établir un tableau associant chaque pratique recommandée dans le guide aux articles du RADF susceptibles de la couvrir. Cette analyse montre que plusieurs pratiques sont adéquatement couvertes tandis que d'autre sont partiellement couvertes, car les articles réglementaires répondent à certains aspects des modalités sans en couvrir l'ensemble des dimensions. Dans quelque cas, les pratiques ne sont pas couvertes par le RADF, notamment en ce qui concerne la planification des chemins et la gestion des périodes d'intervention en fonction de la nappe phréatique. Les discussions ont mis en évidence que l'interprétation du tableau peut être complexe, particulièrement lorsqu'une même modalité comporte plusieurs dimensions, dont certaines sont couvertes par le RADF et d'autres non. Cette complexité rend difficile la lecture directe de l'outil et nécessite un effort d'analyse supplémentaire pour bien comprendre quels éléments sont effectivement pris en compte par la réglementation et lesquels doivent être considérés comme des lacunes. Les échanges ont permis de reconnaître que l'outil présenté constitue une base de travail pertinente, mais qu'un travail de raffinage est nécessaire pour identifier les zones d'ombre qui pourraient comporter des lacunes. Ce travail devrait viser à isoler les pratiques réellement non couvertes et à vérifier leur pertinence selon les types de milieux et leurs fonctions écologiques. Il a été convenu que l'identification des éléments « non couverts » constitue une étape prioritaire, puisqu'elle permettrait de cibler les enjeux à intégrer dans les VOIC. Prochaines étapes • Affiner les résultats afin d'identifier de potentielle lacune • Filtrer les pratiques en fonction de leur pertinence pour les milieux visés • Déterminer celles qui pourraient être formalisées comme bonnes pratiques à intégrer dans les VOIC.
6. Carence de protection sur les	Proposition et analyse d'une grille décisionnelle pour la protection des zones riveraines : ... Cliquer ici pour accéder à la proposition

zones riveraines des lacs et étangs	Proposition d'ajout au VOIC milieux humides et riverains et à la grille décisionnelle : « Tout changement d'usage des milieux riverains doit être compensé par l'identification et la mise en protection de superficies équivalentes ou supérieures, en priorisant les milieux présentant une valeur faunique élevée. La sélection des milieux à compenser s'appuie sur l'analyse de l'état de protection actuel, la cote faunique et la méthodologie recommandée par la TGIRT. Pour ce faire : • Vérifier, d'abord, l'état actuel de protection des lacs ou des étangs et valider s'il y a carence (moins de 40%) • S'il y a carence, sélectionner en fonction de la priorisation établie selon la méthodologie approuvée. » Discussions Un bref retour sur la grille décisionnelle est fait. Cette grille vise à encadrer les activités permises dans les zones riveraines des lacs et étangs bénéficiant d'une protection administrative. Cette grille vise plus spécifiquement à orienter les décisions relatives aux interventions, en établissant des catégories d'activités incompatibles ou potentiellement compatibles, tout en s'appuyant sur des orientations générales de protection des milieux. La proposition d'ajout à la grille est présentée, celle-ci vise à encadrer les situations où une superficie protégée serait retirée ou altérée. Cette proposition introduit le principe de compensation dans la grille décisionnelle, selon lequel toute modification entraînant une perte ou un retrait de protection devrait être compensée par l'identification et la mise en protection d'une superficie équivalente ou supérieure, en priorisant les milieux présentant une valeur écologique élevée. Les échanges ont aussi mis en évidence un besoin de clarification concernant certaines catégories d'activités présumées compatibles, • en particulier celles associées à des activités d'aménagement forestier liées à des droits existants. Plusieurs interventions soulignent que cette formulation est jugée trop large et peu précise, puisqu'elle peut inclure un éventail très étendu d'interventions, allant de travaux mineurs à des activités plus structurantes. • De manière similaire, la notion de remise en état d'anciens chemins suscite des interrogations. Certains participants s'interrogent sur les conditions dans lesquelles cette pratique devrait être permise, notamment
--	---

	lorsque les chemins sont en voie de régénération naturelle. Le risque identifié est celui d'un retour à une perturbation du milieu, alors que celui-ci était en cours de restauration. • À l'inverse, il est également souligné que certains anciens chemins peuvent représenter des tracés déjà perturbés qui pourraient être privilégiés afin d'éviter l'ouverture de nouveaux axes s'il n'y a aucun moyen de contourner le milieu riverain. • Un rappel est fait que la grille constitue un outil d'aide à la décision pour le MRNF, et non un cadre exhaustif couvrant tous les cas de figure possibles. • Le MRNF étudiera comment apporter plus de précision afin d'intégrer les préoccupations émises tout en conservant le caractère opérationnel de la grille décisionnelle. Concernant la proposition d'ajout de la notion de compensation • Il est proposé d'intégrer aussi ce principe au VOIC, puisqu'il touche l'atteinte de cibles de protection (ex. : seuil de 40 %). • La terminologie employée, notamment la notion de « perte nette », est jugée ambiguë puisque pouvant être associée au régime légal applicable aux milieux humides et hydriques. Il est proposé de trouver une autre formulation comme reformuler la proposition en termes de retrait ou de déplacement de protection plutôt que de perte, afin de mieux refléter l'intention réelle. Ces propositions sont considérées comme des propositions d'ajustement et de clarification, un retour sera fait par courriel afin d'apporter les éléments demandés. Il est aussi convenu de poursuivre l'analyse et de transmettre des commentaires écrits à la coordination de la TGIRT afin d'améliorer le document.
7. Varia	Suivi des chantiers VOIC en cours • Consulter la page « refonte des VOIC » pour des précisions • En attente des résultats du BFEC pour certains dossiers • En attente des propositions de l'atelier changements globaux à analyser • Finaliser les dossiers en cours (AEC, MHB et milieux riverains) Données sur les écotones riverains disponibles

	https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/ecotones-riverains-issus-du-lidar
8. Fermeture de la rencontre	La rencontre est levée à 15h55

Tous les documents du comité MHH sont disponibles [en cliquant ici](#).

Tableaux des suivis du comité MHH

Mandats/suivies	Par	Provient de
Extraire et résumer tous les articles du RADF qui concernent directement ou indirectement la protection des milieux humides, et partager cette analyse avec l'ensemble des acteurs	MRNF	2026-01-21